



**Getslib**  
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Electric Bike

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### D'ACCÈS ET D'UTILISATION DES VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE ABONNEMENT - CARTE MAGNÉTIQUE

#### ARTICLE 1 - Objet et structure du service

La mise à disposition de vélos à assistance électrique en libre-service est un service proposé par la commune des Gets. La gestion du service est réalisée par la **Mairie des Gets** (le Prestataire) et l'exploitation est confiée à l'**Office de Tourisme des Gets**. Le service permet, après inscription à l'Office de Tourisme, l'accès à des vélos à assistance électrique grâce à un badge magnétique.

Le service est constitué de 6 vélostations composées de plusieurs attaches et d'un totem, pour un total de 30 vélos à assistance électrique (VAE).

**Coordonnées de l'Office de Tourisme des Gets :**

89, Route du Front de Neige - 74260 LES GETS

Tél : + 33 (0)4.50.74.74.74

Courriel : lesgets@lesgets.fr

Site Internet : www.lesgets.com

#### ARTICLE 2 - Modalités d'accès au service

■ Le service est accessible à toutes les personnes, **de plus de 15 ans**, reconnaissant être aptes à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale.

■ Après inscription à l'Office de Tourisme, un badge lui sera délivré, ce qui lui permettra de retirer, utiliser et restituer un vélo. **Ce badge magnétique est strictement personnel.**

#### ARTICLE 3 - Disponibilité du service

■ Le Client peut accéder au service après la création de son dossier d'abonnement. Pour ce faire il doit s'inscrire à l'Office de Tourisme et approuver les dites conditions générales d'accès et d'utilisation. Un badge magnétique lui sera alors fourni pour accéder au service.

Il reconnaît être à jour de son assurance civile.

■ Dans le cas où le Client est mineur, l'utilisateur ou son représentant légal est le seul et entier responsable des dommages causés par le vélo à assistance électrique ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée.

■ En cas de litige sur la durée d'utilisation du vélo par le Client, seules les données délivrées par le serveur informatique du service feront foi.

■ Le service est accessible à partir du 03 juin 2020 dans la limite des vélos disponibles, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou élaboration par les autorités compétentes d'une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de la circulation cycliste.

**N.B :** La prise de vélos n'est pas possible entre 21h00 et 7h00.

■ **Validité du badge magnétique d'abonnement saison :** De la mise en circulation des vélos (début juin) au retrait du service en automne (Octobre/Novembre). Lorsque le délai est dépassé, le badge sera bloqué. Le client ne pourra plus accéder au service.

■ 6 vélostations sont disponibles dans le village.

#### ARTICLE 4 - Coût & modalités de paiement

■ Le service est payant : **30mn/jour gratuites**. 1€ la demi-heure jusqu'à quatre heures d'utilisation - et 2,50€ la demi-heure à partir de la 5<sup>ème</sup> heure d'utilisation. Le calcul du temps d'utilisations se fait dès le retrait du vélo

jusqu'à sa restitution sur une station. Le calcul est fait à la minute et par jour calendaire.

■ Une caution de 350.00 €, non encaissée, sera demandée lors de l'inscription à l'Office de Tourisme.

■ A la fin de l'utilisation du service, le client devra retourner son badge au prestataire. Le règlement des heures d'utilisations effectuées pendant la saison se fera au moment de la restitution du badge. En cas de non-restitution du badge, et après relances, le prestataire se réserve le droit d'encaisser la caution.

■ Le Client peut utiliser le vélo jusqu'au retrait du service à l'Automne (Octobre-Novembre).

■ Les tarifs détaillés au présent article sont valables à compter du 03 juin 2020 et sont révisables à tout moment.

#### ARTICLE 5 - Modalités Pratiques d'emprunt et de restitution du vélo

##### 5.1. Modalités d'emprunt

Après obtention du badge, le Client se rend à l'une des vélostations afin d'emprunter un vélo :

1. Scanner son badge, et suivre les instructions à l'écran,
2. Se rendre devant l'attache indiquée par la station,
3. Retirer le vélo de son attache quand les vérins ont libéré le vélo.

##### 5.2. Modalités de restitution

Le Client remet le vélo sur une attache libre. Les vérins se ferment pour sécuriser et recharger le vélo électrique. La led devient verte et un double bip court indique que le trajet est clôturé.

**En cas de vélostation pleine :**

1. Scanner son badge et indiquer la station pleine.
2. Déposer le vélo sur les arceaux métalliques supplémentaires de la station. En cas d'absence d'arceaux, le déposer à côté de la station.
3. **Sécuriser le vélo à l'aide du système antivol, et déposer la clé dans la boîte aux lettres prévue à cet effet. ATTENTION : si vous ne signalez pas la station pleine à l'aide de votre badge, le compteur continuera à tourner et les minutes seront comptabilisées.**

##### 5.3. Durée d'Utilisation

La durée d'utilisation correspond à la durée de validité du badge. En cas de litige sur la durée d'utilisation du vélo par l'utilisateur, les données délivrées par le serveur informatique du Service font foi.

#### ARTICLE 6 – Obligations des Parties

##### 6.1 Obligations du Prestataire

■ Le Prestataire s'engage à fournir les services aux conditions prévues aux présentes C.G.A.U.

■ Le Prestataire s'engage à déployer ses meilleurs efforts afin d'assurer la permanence et la qualité du service proposé. Le Prestataire n'assume, toutefois, à ce titre qu'une obligation de moyens.

■ La responsabilité du Prestataire ne peut pas être engagée au titre des services :  
- En cas de mauvaise utilisation par le Client des services proposés,  
- En cas de non-respect par le Client de ses obligations aux termes des présentes C.G.A.U.,  
- En cas d'utilisation du service par une personne non autorisée (notam-

ment en cas de vol ou de prêt du badge),  
- En cas de force majeure.

## 6.2 Obligations du Client

- Le Client s'engage à avoir lu et approuvé les dites conditions générales d'accès et d'utilisation des vélos à assistance électrique en libre-service.
- Le Client s'engage à utiliser le vélo avec précaution.
- Le Client assume la garde du vélo qu'il a loué et s'oblige à tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition (notamment lors d'arrêt temporaire au cours de la location du vélo) et s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe dès qu'il en interrompt l'utilisation.
- Le Client s'engage à restituer le vélo dans les délais de la durée d'utilisation autorisée (durée de validité du badge).
- En cas de non restitution du matériel loué, le Prestataire se réserve le droit d'encaisser le dépôt de garantie après avoir contacté le Client.
- En cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel loué, le montant des dommages subis sera déduit du dépôt de garantie ou facturé en supplément au Client selon les termes et modalités prévus à l'article 9. Le prestataire se réserve le droit de poursuivre le client en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel loué, au titre de sa responsabilité civile.
- Le Client s'engage à restituer le vélo à tout moment, à la première demande du Prestataire effectuée par téléphone ou par courriel/courrier.
- Le Client s'engage à déclarer toute perte, vol, accident ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler au Prestataire dans les plus brefs délais, et au maximum dans les 6 heures suivant la survenance de l'événement, au numéro suivant : +33 (0)4.50.74.74.74. Le vélo restant en tout état de cause sous sa responsabilité selon les termes des articles 5 et 7 des présentes C.G.A.U.
- Le client a la possibilité de signaler les pannes/casses éventuelles du vélo directement sur la borne.

## ARTICLE 7 – Restrictions à l'usage du service

- Il est interdit au Client de prêter, louer, céder son badge et/ou de l'utiliser de quelque autre façon que celle prévue aux présentes C.G.A.U.
- Le Client est autorisé à utiliser le vélo selon les termes des présentes C.G.A.U pour autant qu'il en fasse un usage raisonnable, ce qui exclut notamment :
  - toute utilisation contraire aux dispositions de la réglementation routière applicable,
  - toute utilisation sur des terrains ou dans des conditions de nature à endommager le vélo,
  - toute utilisation sur les pistes VTT de la station des Gets,
  - **toute charge supérieure à 5 kg (contenu panier) ; le transport de quelque passager que ce soit de quelque façon que ce soit,**
  - toute utilisation du vélo pouvant mettre en péril le Client ou des tiers,
  - tout démontage ou tentative de démontage de tout ou partie du vélo et plus généralement, toute utilisation anormale d'un vélo en milieu urbain.

## ARTICLE 8 – Responsabilités & déclarations du Client

- Le Client ou son représentant légal est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée (durée de validité du badge) en cas de restitution tardive par le Client.
- Le Client peut utiliser le service de façon illimitée pendant la durée de validité qu'il aura choisi lors de son inscription.
- En cas de disparition du vélo dont il est responsable, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 6, de signaler cette disparition, le vélo demeurant sous sa pleine et entière responsabilité.
- En cas d'accident et/ou incident, notamment mécanique, mettant en cause le vélo, le Client a l'obligation, ainsi que défini à l'article 6, de signaler les faits dans les plus brefs délais et au numéro de téléphone susmentionné. Cependant, le vélo reste sous sa responsabilité jusqu'à sa restitution.
- Le vélo étant placé sous la responsabilité du Client, ce dernier s'engage à procéder, préalablement à l'utilisation effective du vélo retiré, à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents notamment, et de façon non limitative : la bonne fixation de la selle, des

pédales ; le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage ; le bon état général du cadre et des pneumatiques.

■ Lors de la prise du vélo, le Client a 5 minutes, à partir du moment où il prend le vélo, pour vérifier le bon état général du vélo. Au-delà, il sera considéré comme responsable des dégradations constatées.

■ Il est en outre recommandé au Client d'adapter sa distance de freinage en cas de pluie ; d'effectuer le réglage de la selle pour adapter la hauteur à sa morphologie.

■ Le Client déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, être en mesure d'utiliser et avoir la condition physique adaptée à l'utilisation d'un vélo, avoir pleinement conscience des risques éventuels liés à une utilisation intensive d'un vélo et en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux articles 2 et 7 ci-dessus et qu'il est bien titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile.

## ARTICLE 9 – Droits réservés au Prestataire

- Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès au service à quiconque ne satisfait pas les présentes C.G.A.U., sans être tenue de ne fournir aucune autre justification.
- Conformément aux dispositions des articles 5, 6, 7 et 8, toute responsabilité du Prestataire liée à l'utilisation que le Client pourrait faire d'un vélo, ou des dommages que le Client pourrait causer à lui-même ou à des tiers du fait de l'utilisation d'un vélo, est entièrement exclue.

## ARTICLE 10 - Pénalités

- Le Client autorise par avance le Prestataire à encaisser le dépôt de garantie de 350 € dans les cas et selon les conditions ci-après détaillées et limitativement énumérées : détérioration du vélo par lui-même ou un tiers pendant la période de location, usage frauduleux, non restitution du vélo et/ou vol du vélo dont le Client avait la responsabilité ou tout autre manquement de ce dernier aux présentes C.G.A.U.

Dans le cas où les préjudices subis excéderaient le montant de la caution, le montant des réparations en sus sera à la charge du Client sur présentation des factures.

- Le montant correspondant des pénalités est facturé au Client, en cas de constatation d'un manquement du Client à ses obligations au titre des présentes C.G.A.U.

## ARTICLE 11 – Confidentialité des données

Le Prestataire s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir du site [www.lesgets-mairie.fr](http://www.lesgets-mairie.fr), soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Conformément à cette même loi, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, en écrivant à l'adresse suivante : Mairie des Gets - DPO - 61, Route du Front de Neige - 74260 LES GETS, ou par email [developpement@mairie-les-gets.fr](mailto:developpement@mairie-les-gets.fr)

## ARTICLE 12- Règlement des litiges

Le Client peut effectuer une réclamation dans un délai de trois mois à compter de la date des faits au sujet desquels il effectue sa réclamation. Les présentes C.G.A.U sont soumises à la loi française. Tout différend relatif à leur exécution et à leurs suites sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents auxquels les Parties font expressément attribution de compétence, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Toute réclamation devra être envoyée à l'adresse suivante : Mairie des Gets – 61, Route du Front de Neige - 74260 LES GETS, ou par email [accueil@mairie-les-gets.fr](mailto:accueil@mairie-les-gets.fr)

## ARTICLE 13 – Modifications des présentes C.G.A.U.

Les Clients du service seront informés de toute modification des présentes C.G.A.U. sur le site <http://www.lesgets.com/getslib>